

<http://www.snetap-fsu.fr/Interpellation-du-Directeur-General-sur-le-statut-des-personnels-de-direction.html>



Interpellation du Directeur Général sur le statut des personnels de direction

- Métiers - Direct.eur.rice -

Publication date: jeudi 23 novembre 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

üüüüü

[Questionnaire](#) qui circule actuellement au niveau du réseau des [DRAAF](#) a propos du statut d'emploi des personnels de direction : quelles finalités ?? L'intersyndicale demande le rallongement du délai de retour de ce questionnaire.

Statut de corps des personnels de direction des [EPLEFPA](#) : De termination et Concertation !

Monsieur le Ministre,

Les directeurs sont vos représentants dans les établissements de l'enseignement agricole.

üS'est tenu le 9 novembre dernier, le Comité Technique Ministériel en présence de Monsieur le Ministre Stéphane Travert qui a été interpellé par l'intersyndicale [FO](#) enseignement, [SEA-UNSA](#) Education, [SNETAP-FSU](#).

üVous avez dit à plusieurs reprises votre attachement à l'enseignement agricole et à ses établissements et votre attachement à défendre les agents de votre ministère.

üOr, depuis l'annonce de ce projet, que le projet de statut de corps ne pouvait aboutir, deux rendez-vous manqués, le 5 et le 12 octobre 2017, les laissent entre incertitude, incompréhension et agacement. Leur malaise va croissant.

üIls attendent de vous une prise de position et l'expression de la volonté politique d'avancer sur le chantier du statut de corps.

üLe statut de corps est, pour les directions, le seul moyen d'apporter de véritables réponses sur la reconnaissance de leurs fonctions, la sécurisation de leur parcours professionnel, la mobilité (entrante et sortante) et la valorisation de tous les emplois de direction (directeur, directeur de centre, directeur d'exploitation agricole ou d'atelier technologique, soit environ 1000 agents).

üIls demandent qu'une expertise, inscrite dans un calendrier, soit faite tant au niveau de la fonction publique que d'autres ministères, permettant d'apporter rapidement des réponses.

üMonsieur le Ministre, au nom des directeurs, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce dossier central.

üRéponse du ministre :

üLe 12 octobre n'est pas un rendez-vous manqué de ma part, mais ce sont les directeurs qui ont boycotté, ma porte était ouverte l'après-midi du 12 octobre 2017. Je n'ai pas souhaité répondre à l'injonction et à leur convocation le 11 octobre 2017 et j'assume !

J'ai la fierté d'avoir été président d'un conseil d'administration, je connais les enjeux locaux des [EPL](#) et des directeurs, je suis donc sensible à cette question mais je suis intimement convaincu qu'une nouvelle demande ne pourra qu'échouer... Il faut s'attaquer à d'autres sujets, améliorer le statut d'emploi, n'exclure aucune piste d'avances !

Interpellation du Directeur Général sur le statut des personnels de direction

Des propositions seront faites d'ici la fin du mois de novembre.
J'en ai fait une priorité pour la secrétaire générale.

À ce stade et en conformité avec les décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 12 octobre 2017, l'intersyndicale ne peut se satisfaire d'une telle réponse qui fermerait la porte à toute solution de mobilité interministérielle, et n'offre aucune solution de sécurisation des parcours professionnels lors de la sortie du statut d'emploi de direction. L'attente est forte pour l'obtention d'un statut de corps qui réglerait toutes ces difficultés.

Aussi l'intersyndicale appelle-t-elle les personnels de direction à rester mobilisés pour obtenir la « ré-ouverture » de ce chantier ce qui n'empêche pas de travailler sur la charte de gestion des directions d'EPLEFPA (principe de charte adoptée par le chef des ressources humaines lors du [CTM](#)) et d'expertiser toutes les propositions intermédiaires de l'administration permettant d'avancer.

Pour cela, l'intersyndicale :

- **Demande aux personnels de direction de rester mobilisés.**
- Va demander une **rencontre intersyndicale avec la DGAFP.**
- Va adresser de sa part, une demande de **rencontre avec le ministre** pour le mois de décembre.
- Va adresser à tous les personnels de direction une **pétition** pour que s'engage ce chantier de manière sérieuse et qu'il soit porté politiquement par le ministre.
- **Va s'adresser à tous les parlementaires (senateurs, députés) pour expliciter la demande d'un statut de corps**, sa légitimité, sa nécessité afin que la représentation nationale interroge le ministre de la fonction publique et le ministre de l'agriculture. De précédents échanges ont eu lieu en bilatéral lors des rencontres avec la commission culture du Sénat pour le budget 2018.

Si ces premières démarches de concertation de l'intersyndicale n'aboutissent pas à l'ouverture d'un dialogue franc, l'intersyndicale appellera les personnels de direction à prioriser leur travail de directions sur le fonctionnement et la gestion de leur EPLEFPA compte tenu des contraintes de temps et de personnel au début de l'année 2018.

Dans le cadre de la mise en place de cette mobilisation, les trois organisations syndicales se réuniront avant le [CTM](#) du 7 décembre 2017 pour parfaire le plan d'action 2018.